

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRTEE AU 30 JUIN 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 mars 2018 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 juin 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 juin 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 81,80% de l'actif total au 30 juin 2019.

Tunis, le 29 juillet 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	30 juin 2019	30 juin 2018	31 décembre 2018
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 177 974	2 434 783	2 177 698
	- Actions et droits rattachés		2 050 828	2 300 355	2 047 432
	- Titres OPCVM		127 146	134 428	130 266
	Placements monétaires et disponibilités :		473 479	623 157	556 888
	- Placements à terme	3.2	472 846	622 354	544 572
	- Disponibilités		633	803	12 316
	Débiteurs divers (sommes à l'encaissement)		11 171	23 909	10 458
	TOTAL ACTIF		2 662 624	3 081 849	2 745 044
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	9 331	10 389	9 987
	Autres créditeurs divers	3.4	57 956	38 686	18 758
	Total passif		67 287	49 075	28 745
ACTIF NET	Capital		2 559 984	2 987 064	2 678 349
	Capital en nominal :	3.5	2 648 000	2 696 600	2 671 300
	- Capital début de période		2 671 300	3 078 400	3 078 400
	- Émission en nominal		-	437 200	452 200
	- Rachat en nominal		-23 300	-819 000	-859 300
	Sommes non distribuables	3.6	-88 016	290 464	7 049
	Sommes distribuables :		35 353	45 710	37 950
	- Sommes distribuables de la période	3.7	35 335	45 698	37 938
	- Sommes distribuables de l'exercice clos		-	-	-
	- Report à nouveau		18	12	12
	Actif net		2 595 337	3 032 774	2 716 299
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 662 624	3 081 849	2 745 044

ÉTAT DE RÉSULTAT		Période du	Période du	Période du	Période du	Exercice clos le 31 décembre 2018
(Montants exprimés en dinars)		Notes	01/04 au 30/06/2019	01/01 au 30/06/2019	01/04 au 30/06/2018	01/01 au 30/06/2018
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	58 909	58 909	77 872	77 872	92 884
- Dividendes des actions		52 310	52 310	72 083	72 083	87 095
- Revenus des titres OPCVM		6 599	6 599	5 789	5 789	5 789
Revenus des placements monétaires	4.2	9 723	20 857	9 186	13 990	37 249
Total des revenus des placements		68 632	79 766	87 058	91 862	130 133
Charges de gestion des placements	4.3	-9 330	-18 813	-10 389	-20 624	-41 614
Revenus nets des placements		59 302	60 953	76 669	71 238	88 519
Autres charges d'exploitation	4.4	-13 022	-25 718	-13 557	-26 745	-51 348
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		46 280	35 235	63 112	44 493	37 171
Régularisation du résultat d'exploitation		100	100	1 183	1 205	767
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		46 380	35 335	64 295	45 698	37 938
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-100	-100	-1 183	-1 205	-767
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-11 512	-104 783	257 907	491 021	196 057
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		2	9 198	-95 378	-80 882	-68 232
Frais de négociation de titres		-	-54	-3 179	-4 406	-4 484
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		-11 510	-95 639	159 350	405 733	123 341
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		34 770	-60 404	222 462	450 226	160 512

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Exercice clos le 31-déc-18
(Montants exprimés en dinars)						
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	46 280	35 235	63 112	44 493	37 171
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-11 512	-104 783	257 907	491 021	196 057
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	2	9 198	-95 378	-80 882	-68 232
	Frais de négociation de titres	-	-54	-3 179	-4 406	-4 484
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-37 932	-37 932	-60 274	-60 274	-60 274
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :					
	- Capital	-	-	115 200	437 200	452 200
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	5 231	-10 614	-9 671
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-6 302	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	-	-497	-537	-537
	Rachats :					
	- Capital	-23 100	-23 300	-235 100	-819 000	-859 300
	- Régularisation des sommes non distribuables	570	574	-12 964	8 305	6 339
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	3	-	11 426	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	100	100	1 680	1 742	1 304
VARIATION DE L'ACTIF NET		-25 589	-120 962	40 862	7 048	-309 427
ACTIF NET	En début de période	2 620 926	2 716 299	2 991 912	3 025 726	3 025 726
	En fin de période	2 595 337	2 595 337	3 032 774	3 032 774	2 716 299
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	26 711	26 713	28 165	30 784	30 784
	En fin de période	26 480	26 480	26 966	26 966	26 713
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	98,121	101,684	106,228	98,288	98,288
	En fin de période	98,011	98,011	112,466	112,466	101,684
TAUX DE RENDEMENT		1,34%	-2,22%	7,72%	16,42%	5,45%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2019

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 juin 2019, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêt, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêt. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/06/2019	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 842 796	2 050 705	207 909	79,015	-
- AIR LIQUIDE	434	58 639	35 892	-22 747	1,383	0,016
- ATB	10 000	49 366	45 460	-3 906	1,752	0,010
- ATL	70 000	215 213	133 210	-82 003	5,133	0,215
- ATL NS J01072019	28 000	59 500	59 500	-	2,293	0,086
- ATTIJ BANK	4 100	96 233	145 915	49 682	5,622	0,010
- BH	2 000	42 740	23 402	-19 338	0,902	0,004
- BIAT	1 190	100 198	130 068	29 870	5,012	0,007
- BNA	5 600	59 508	75 208	15 700	2,898	0,009
- BNA NS J01/01/2019	4 400	53 790	53 790	-	2,073	0,007
- BT	10 000	67 917	73 990	6 073	2,851	0,004
- DELICE HOLDING	2 000	23 280	23 566	286	0,908	0,004
- EURO-CYCLE	8 000	209 237	137 440	-71 797	5,296	0,099
- ONETECHHOLDING	7 000	45 500	106 589	61 089	4,107	0,013
- SAH	11 304	83 603	118 511	34 908	4,566	0,017
- SFBT	13 080	109 572	256 329	146 757	9,877	0,007
- SOMOCER	30 000	41 700	29 550	-12 150	1,139	0,074
- SOTIPAPIER	15 000	63 000	93 015	30 015	3,584	0,054
- SOTRAPIL	7 180	103 383	112 044	8 661	4,317	0,174
- SOTUVER	2 590	22 533	25 149	2 616	0,969	0,010
- STAR	550	82 500	73 984	-8 516	2,851	0,024
- TPR	30 000	108 393	147 900	39 507	5,699	0,060
- TVAL	3 554	55 087	62 518	7 431	2,409	0,089
- UIB	1 050	28 212	22 943	-5 269	0,884	0,003
- UNIMED	6 441	63 692	64 732	1 040	2,494	0,020
Titres OPCVM :		130 823	127 146	-3 677	4,899	-
Placement obligataire SICAV	1 230	130 823	127 146	-3 677	4,899	0,040
Droits :		116	123	7	0,005	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- SAH DS 1/12 16052019	11 304	113	113	-	0,005	0,017
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 973 735	2 177 974	204 239	83,919	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/06/2019	% de l'actif net
Compte placement BNA	4 680	468 000	4 846	472 846	18,219
Total en Dinars	4 680	468 000	4 846	472 846	18,219

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 juin 2019	30 juin 2018	31 décembre 2018
Gestionnaire (BNA Capitaux)	9 034	10 093	9 688
Dépositaire (BNA)	297	296	299
Total en Dinars	9 331	10 389	9 987

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 juin 2019	30 juin 2018	31 décembre 2018
Jetons de présence	-	-	38
Commissaire aux comptes	4 403	4 403	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	213	245	229
Contribution sociale de solidarité (CSS)	-	-	200
Autres (*)	53 340	34 038	9 331
Total en Dinars	57 956	38 686	18 758

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 juin 2019	30 juin 2018	31 décembre 2018
Capital début de période :			
- Montant en nominal	2 671 300	3 078 400	3 078 400
- Nombre de titres	26 713	30 784	30 784
- Nombre d'actionnaires	125	128	128
Souscriptions réalisées :			
- Montant en nominal	-	437 200	452 200
- Nombre de titres	-	4 372	4 522
Rachats effectués :			
- Montant en nominal	-23 300	-819 000	-859 300
- Nombre de titres	233	8 190	8 593
Capital fin de période :			
- Montant en nominal	2 648 000	2 696 600	2 671 300
- Nombre de titres	26 480	26 966	26 713
- Nombre d'actionnaires	124	125	125

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 juin 2019	30 juin 2018	31 décembre 2018
Sommes non distribuables	-95 065	403 424	120 009
Résultat non distribuable de la période :	-95 639	405 733	123 341
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-104 783	491 021	196 057
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	9 198	-80 882	-68 232
- Frais de négociation de titres	-54	-4 406	-4 484
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-	-10 614	-9 671
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	574	8 305	6 339
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	7 049	-112 960	-112 960
Total en Dinars	-88 016	290 464	7 049

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

	30 juin 2019	30 juin 2018	31 décembre 2018
Résultat d'exploitation	35 235	44 493	37 171
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-	-537	-537
Régularisation lors des rachats d'actions	100	1 742	1 304
Total en Dinars	35 335	45 698	37 938

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Exercice clos le 31 décembre 2018
Dividendes des actions	52 310	52 310	72 083	72 083	87 095
Revenus des titres OPCVM	6 599	6 599	5 789	5 789	5 789
Total en Dinars	58 909	58 909	77 872	77 872	92 884

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Exercice clos le 31 décembre 2018
Revenus du compte placement à terme BNA	9 513	20 579	9 063	13 481	36 588
Revenus du compte bancaire BNA	210	278	123	509	661
Total en Dinars	9 723	20 857	9 186	13 990	37 249

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Exercice clos le 31 décembre 2018
Rémunération du Gestionnaire	9 034	18 223	10 093	20 034	40 424
Rémunération du Dépositaire	296	590	296	590	1 190
Total en Dinars	9 330	18 813	10 389	20 624	41 614

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Période du 01/04 au 30/06/2018	Période du 01/01 au 30/06/2018	Exercice clos le 31 décembre 2018
Primes, indemnités et frais AGO	6 482	12 893	6 981	13 885	25 339
Jetons de présence	3 366	6 695	3 366	6 695	13 500
Redevance CMF	646	1 302	721	1 431	2 888
Honoraires du commissaire aux comptes	2 254	4 483	2 254	4 483	9 040
Contribution sociale de solidarité (CSS)	-	-	-	-	200
Autres (TCL et autres frais)	274	345	235	251	381
Total en Dinars	13 022	25 718	13 557	26 745	51 348

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.